

Comité de direction

p.a. Administration communale

Rue du Collège 14
1372 Bavois
tél. 024/441.46.43
e-mail : codir@asior.ch

Au Conseil intercommunal

Bavois, le 14 mars 2024

Préavis no 12/24 : Comptes pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

A l'instar de la comptabilité des communes, les comptes seront soumis, comme chaque année, à l'examen de la Préfecture du district Jura-Nord Vaudois.

Conformément à l'article 26 du règlement du Conseil intercommunal, la Commission de gestion est chargée d'examiner les comptes de l'Association.

La Commission procède à un examen approfondi des comptes (article 31), mais peut, dans certains cas, s'en remettre aux contrôles opérés par l'organe fiduciaire.

Notre fiduciaire, Ofico fiduciaire SA, a procédé à l'audit des comptes de l'ASIOR en date du 27 février 2024. Son rapport se trouve en annexe du présent préavis.

2. Commentaires

- 500.3002 Comité de direction** : l'augmentation est due à un nombre plus important d'heures effectuées par les membres du CODIR en raison du nombre et de la complexité des dossiers à traiter (construction, suivi MaCantine et mise en place de MesDevoirs, transports, nouvelle boursière, charge administrative de la gestion de l'ASIOR).
- 500.3170.1 Projet CET** : le Conseil d'établissement n'a pas entrepris de projet spécifique autre que l'organisation du bal des promotions.
- 502.3184.1 Hotline** : Microgis a effectué plus d'heures pour l'organisation de courses spéciales et pour la gestion des soucis et organisation avec les bus scolaires (comportements des élèves et des chauffeurs, retards, oublis de courses, gestion des travaux routiers, analyse des horaires des transports publics).
- 502.3188 Transports des élèves** : la différence avec le budget s'explique par une facture 2022 d'Helvécie payée en 2023. L'utilisation des transports publics sur certaines lignes a permis de « maîtriser » l'augmentation incessante de ce poste.

- 502.3188.0 Frais transports abonnements** : le coût des abonnements Mobilis est directement lié au nombre d'élèves utilisant les transports publics. Sur l'année scolaire 2022-2023, il y avait 275 élèves qui bénéficiaient d'un abonnement Mobilis pris en charge par l'ASIOR alors que pour l'année scolaire 2023-2024, il y a 285 élèves. Au 1er janvier 2024, les abonnements Mobilis ont augmenté d'environ 4%. Ce changement de prix a été anticipé sur la facturation 2023.
- 502.3188.3 Transport Matas (modules d'activités temporaires et alternatives à la scolarité)** : ces modules sont proposés à des élèves en difficulté, leur permettant de passer du temps dans un cadre différent, sans couper l'élève de son environnement scolaire habituel. Dorénavant, les transports pour le Matas de Bretonnières sont organisés et assumés par la Fondation Petitmaître et une contribution de CHF 7.- par jour et par élève est facturée à l'ASIOR pour le transport aller-retour. Pour le cas exceptionnel qui verrait un élève de notre territoire scolaire bénéficier du Matas de Champvent, alors il reviendrait à l'ASIOR d'organiser et financer le transport.
- 502.4525 Refacturation bus AJOVAL** : les transports entre l'école et les UAPE ont été facturés à l'AJOVAL sur la base de l'utilisation effective.
- 503.3060.3 Frais de licences et formation MaCantine et MesDevoirs**: la mise en place du système de gestion MesDevoirs a généré différents coûts (Licence et mise en œuvre). De plus, l'arrivée d'une nouvelle boursière a généré des coûts de formation non prévus au budget.
- 503.3131 Achat des repas pour le réfectoire** : cette différence se justifie par l'augmentation croissante de la fréquentation du restaurant et l'ouverture du réfectoire aux élèves du secondaire.
- 503.4511 Confédération - aide financière restaurant scolaire** : en 2023, l'ASIOR a reçu de la Confédération (OFAS) une aide financière de CHF 3'600.30 (CHF 4'674.60.- en 2022 et CHF 7'036.00 en 2021) liée au restaurant scolaire de Chantemerle pour l'année scolaire 2022-2023. L'augmentation par rapport au budget s'explique par le fait que l'ASIOR a annoncé une augmentation de capacité. Ce sont des aides à la création de places.
- 510/20.3650.3 Précarité menstruelle** : en juin 2021, le projet « Agir contre la précarité menstruelle » (par la mise à disposition de produits menstruels - distributeur de serviettes hygiéniques et de tampons) a été déployé dans plusieurs écoles pilotes du canton, dont Montchoisi. Ce projet avait pour but, outre de dépanner les jeunes filles n'ayant pas de protection hygiénique avec elles en temps de règles, d'en diminuer le tabou. La phase pilote, qui était financée par le Canton, étant arrivée à son terme, nous avons souhaité poursuivre la démarche. De plus, des distributeurs ont également été posés à Chantemerle.

4. Récapitulation

Modification des charges par fonction : participations refacturées aux communes

	Comptes 2023	Budget 2023	Différence
AUTORITES	60'845 CHF	62'600 CHF	-1'755 CHF
ADMINISTRATION	99'960 CHF	110'490 CHF	-10'530 CHF
TRANSPORTS	1'238'310 CHF	1'162'500CHF	75'810CHF
PRESTATIONS PARASCOLAIRES	138'589 CHF	146'390 CHF	-7'801CHF
PRIMAIRE	2'221'291 CHF	2'294'730 CHF	-73'439CHF
SECONDAIRE	1'465'774 CHF	1'458'330 CHF	7'444 CHF
	5'224'772 CHF	5'235'040 CHF	-10'268 CHF

Les comptes 2023 se bouclent avec un total de charges de **CHF 5'537'405.01** et un total de produits (subvention diverses, participation parents, écolage externe,...), hors part primaire et secondaire, de **CHF 312'632.49** portant sur une participation des communes à **CHF 5'224'772.52**. Ces comptes présentent donc une diminution de charges de **CHF 10'268.-** par rapport au budget 2023.

Coûts par élève

2023 Nb élèves primaire 1'024 ; Nb élèves secondaire 416

2022 Nb élèves primaire 1'048 ; Nb élèves secondaire 405

Coûts	Sans les transports		Avec les transports	
	2023	2022	2023	2022
Elève primaire	CHF 2'377.14	CHF 2'199.31	CHF 3'237.08	CHF 3'043.61
Elève secondaire	CHF 3'731.41	CHF 3'940.70	CHF 4'591.35	CHF 4'815.00

5. Plafond d'endettement

Selon les statuts, le plafond d'endettement est de CHF 30'000'000.-. Au 31.12.2023, le montant effectif à cautionner par les communes est de CHF 6'045'879.-.

Cautionnement	Cautionnement 30 mois	Pourcentage calculé selon compte 2023	Cautionnement au 31.12.2023 effectif
Agiez	1'083'877.50	3.61%	218'433.07
Arnex	1'655'964.72	5.52%	333'725.41
L'Abergement	619'161.84	2.06%	124'779.25
Les Clées	430'430.35	1.43%	86'744.33
Lignerolle	1'146'639.18	3.82%	231'081.39
Montcherand	1'342'223.43	4.47%	270'497.35
Orbe	20'477'707.55	68.26%	4'126'858.07
Rances	1'179'757.21	3.93%	237'755.64
Sergey	372'251.21	1.24%	75'019.53
Valeyres s Rances	1'691'987.00	5.64%	340'984.95
Total	30'000'000.00	100	6'045'879.00

6. Décision

Le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil Intercommunal de l'ASIOR à prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal de l'ASIOR,

- vu le préavis no 12/24 comptes pour l'année 2023 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Les comptes de l'année 2023 sont adoptés tels que présentés.
2. La participation des communes pour l'année 2023 s'élève à CHF **5'224'772.-**

Au nom du Comité de direction

Le Président



Olivier Petermann

La Secrétaire



Carole Pose

Délégués du Comité de direction : Anne Baumann, Marinette Benoit, Olivier Petermann

Annexes : comptes commentaires 2023, comptes communes 2023, bilan et rapport fiduciaire